Rapport moral

Présenté à l'AG ordinaire annuelle du 31 mars 2022

C'est la sixième année de fonctionnement de notre association.

Elle a obtenu la reconnaissance du service des impôts suite à notre démarche de rescrit fiscal, d'organisme d'intérêt général à caractère social, mentionné au b de l'article 200 ou au a du 1 de l'article 238 bis du CGI, ceci en 2018. Nous avons commencé à faire des reçus fiscaux pour l'année 2018.

En 2020 : 34 adhérents pour 44 personnes aidées

En 2021, nous avions à l'AG: 31 adhérents tous donateurs, 24 bénéficiaires d'aides financières.

Fin 2021 : 33 adhérents et 33 donateurs, 35 bénéficiaires.

A. Contexte général national et local

L'année a été marquée par les confinements successifs, et des complications importantes au niveau des institutions.

Par exemple avec la préfecture de l'Isère : problèmes de prise de RDV pour les démarches juridiques de plusieurs patients, repoussant des demandes de régularisation (vie privée et familiale, parfois étrangers malades). La dématérialisation des procédures et le problème de prise de RDV en ligne ont rendu impossibles longtemps certaines prises de RDV impératives pourtant pour des personnes en grande précarité matérielle et situation psychique très délicate.

Exemple d'un patient étranger malade qui travaille en CDI sur le Rhône, voit son dossier non traité par la préfecture ; celle-ci lui donne seulement des récépissés provisoires de deux mois, parfois un mois, et les RDV pour ces renouvellements sont donnés quelques jours après la fin du récépissé précédent, l'empêchant de travailler : perte de revenu, incompréhension de l'employeur (il travaille très bien, très apprécié). Il n'a pu travailler 3 mois en début d'année, un recours avec son avocat au TA obligeant la préfecture à lui donner un récépissé et examiner son dossier dans un délai court, non respecté, obligeant un nouveau recours : la veille du nouveau passage au tribunal, il obtient un RDV. Il a reçu cet automne une OQTF, s'appuyant sur le fait qu'il n'aurait pu justifier d'un travail début juillet, ce qui est faux : nouvelle démarche juridique, il ne peut travailler actuellement, épuise ses économies, tandis qu'il fait tout pour aider sa femme et ses enfants en grandes difficultés au pays (exil pour persécutions et violences extrêmes, sa famille ayant été aussi persécutée).

Exemple de la sécurité sociale avec des retards dans le traitement de plusieurs dossiers, donc d'accès aux droits : augmentation de personnes sans droit à la santé temporairement, pourtant « éligibles » à la CSS ou l'AME.

Situation difficile avec l'accueil réduit de patients en précarité par la psychiatrie publique en grande difficulté, avec renoncement de projet d'accueil de personnes exilées au CMPA de Villefontaine, dans un contexte de suspension de personnel (non vacciné). (...)

Au niveau de l'asile, il y a eu en 2021 des grèves d'avocats, contre les visioconférences pour les CNDA, puis suite aux dénonciations de pression de la direction de la CNDA sur les décisions de juges de la CNDA, amenant des reports d'auditions, parfois répétés, mal vécus par les patient.e.s.

Quant aux discours médiatiques (télévisions) et politiques désignant comme boucs-émissaires les étrangers, les demandeurs d'asile, ils ont un impact négatif sur des personnes qui sont déjà en proie à une dépréciation d'eux-mêmes, vivant une honte, une colère, ou étant suicidaires.

Concernant les difficultés rencontrées par notre public, elles sont retrouvées en grande partie dans des rapports étayés et complets : celui de la commission d'enquête sur les migrations (échanges lors du compte rendu du 10/11/21 très éclairantes sur le constat accablant du sort réservé aux personnes en exil, commission dirigée par Sébastien Nadot avec Sonia Krimi, rapporteuse, qui ne mâche pas ses mots sur la politique migratoire menée depuis 2007 : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/comptes-rendus/cemigrants/115cemigrants2122048_compte-rendu.pdf

Un rapport qui va dans le même sens est celui inter-associatif (FTDA, Cimade, Coallia) : https://www.federationsolidarite.org/wp-content/uploads/2021/11/202110_Accès-aux-droits-personnes-etrangeres-recensement-interassociatif-1.pdf

B. Situation particulière de l'association

Aides financières (détaillées dans le rapport financier)

Une procédure d'aide a été votée l'an dernier en AG, dont je rappelle cet extrait :

« Les sommes strictement supérieures à 50 euros, font l objet d une demande au CA par le trésorier, par courriel ou tout autre canal de communication. Elles sont accordées dès lors qu il n y a pas d opposition exprimée dans les 48 heures par un membre du CA. En cas d opposition d un ou plusieurs membres du CA, un consensus au sein du CA est recherché pour décider de l octroi ou du refus de l aide. Sans consensus, l aide ne sera pas octroyée par l association.

Pour chaque aide, un formulaire est rempli, comportant l'accusé de réception de la personne et l'attestation sur l'honneur du trésorier (modèle ci-joint). »

Les membres du CA sont donc régulièrement informés et consultés sur les aides fournies.

Ces aides financières ont été plus importantes qu'en 2020 où l'activité a peut-être été ralentie par le premier choc de l'épidémie, (démarches de régularisation ralenties) :

Dépenses pour lunettes, pour de rares médicaments, pour produits d'hygiène pour bébés et surtout aides alimentaires élevées, complémentaires aux paniers parfois limités et peu variés des grandes associations (Croix Rouge, Restos du cœur). Financement d'un accès à ces aides (une famille de Bourgoin, sans papier depuis 2011 et en recours contre OQTF,

- arrivée cet été, paie 5 euros de « droit d'accès » pour le panier hebdomadaire). Aide pour crèche.
- Aides à hébergement : ex d'un patient à Grenoble, sans papier depuis 2011 qui a besoin de 50 euros par mois (presque tous les mois).
- Aides à participation à des activités en maison de quartier, ou centre aéré pour enfant
- Une aide à une formation de jardinier liée à la pratique de jardin partagé : quelqu'un très impliqué au jardin de Villefontaine, depuis plusieurs années, qui envisage aujourd'hui, s'il n'obtient pas de régularisation, de repartir au pays pour créer une entreprise agroécologique sur un modèle solidaire, inspiré du jardin de Villefontaine.
- Les dépenses EMMAÜS connect sont peu élevées, mais utiles : 11 cartes sim données à 9 patients (deux cartes ont du être remplacées) pour des recharges MONDE surtout, ou internet ou en France. Les conseils des référents EMMAÜS et des contacts à EMMAÜS connect ont été très utiles pour l'interface au cabinet.
- Les aides pour transports restent importantes : pour Grenoble, LYON, ou Paris, pour démarches prioritaires (préfecture, CNDA pour accompagnement ou report de convocation ou réexamen, rencontre avec un avocat ou un juriste, avec l'association apardap (accompagnant des sans-papiers dans leurs démarches juridiques), soins psychothérapiques avec la psychologue de l'équipe psychiatrique mobile de Grenoble, avec une bonne fréquence dans une situation extrême rendant indispensable ce suivi , en particulier depuis l'été après l'agression de sa conjointe en ANGOLA et le refus de l'OFPRA (incompréhensible) de ce patient. Ces aides sont fournies soit par financement pour des illico solidaires moins chers, soit par pré-achat de trajets Bourgoin-Grenoble ou La Verpillière-Grenoble (par 6, moins cher), soit en ligne de train, soit par remboursement d'achat en ligne de TGV pour PARIS ou de cars pour PARIS, dans une situation d'accompagnement d'une femme par son conjoint suivi par SPPNI par exemple.
- L'aide exceptionnelle pour un rapatriement familial au printemps.

Aide « physique »:

Il faut remercier les personnes qui se sont impliquées physiquement :

- D'abord toutes celles du CA qui donnent du temps pour réfléchir à notre activité et aider des personnes qui peuvent sembler lointaines, s'impliquent dans le partenariat avec EMMAÜS connect, dans la gestion des échanges administratifs très suivis avec la POSTE.
- Théo et Bernadette qui nous aident et conseillent depuis leur position externe à l'association avec leur expertise de comptabilité et d'administration d'association, analysent nos documents.
- Ensuite, les personnes de l'association qui se sont proposées et/ou sont intervenues directement pour soutenir des personnes en grande difficulté, accompagnement physique dans des démarches juridiques délicates, des consultations angoissantes : accompagnement humain bénévole contribuant largement au soin de ces personnes.
- Les membres de plusieurs associations, en particulier de l'APARDAP (Paul), de l'AFSI et d'EVA, associations sur Villefontaine, citées à chaque AG qui sont très solides et actives sur le secteur aidant de nombreuses personnes que nous suivons, dont les familles en détresse, aidant à des recours juridiques, par exemple une famille (couple et enfant de deux ans) que l'AFSI loge dans un hôtel depuis le printemps, en attente d'un hébergement au 115, qui, suite à un recours d'avocat, va peut-être obtenir enfin un

hébergement. Associations et personnes qui répondent à nos échanges, dont par exemple une demande faite pour accompagner un patient à une conférence sur les migrations, sortie importante à de nombreux égards pour cette personne.

- Et les donateurs et membres, qui nous aident généreusement avec leur confiance pour nos activités.

Communication et liens avec les partenaires

Le temps manque et la situation pandémique n'a pas aidé : la communication spécifique de SPPNI avec les institutions et associations du secteur a été réduite. Une table ronde prévue et préparée pour le théâtre du Vellein a été annulée au confinement du printemps, la journée mondiale des réfugiés du 20 juin a été annulée également (au jardin partagé de Villefontaine). SPPNI était au comité de pilotage du jardin en décembre via son vice-trésorier, réunion très instructive sur une structure exemplaire.

Les situations rencontrées mériteraient sans doute une « publicisation » meilleure mais les limites de notre association et de ses moyens nous contraignent.

Projets:

Il s'agit de poursuivre les aides directes financières et de proposer des accompagnements ponctuels principalement. Nous soutiendrons et participerons autant que possible aux initiatives de nos partenaires permettant des rencontres et échanges, mais à ce jour, nous n'avons pas de projet d'initier de telles rencontres.

Conclusion:

L'activité de l'association est limitée par la nature, les moyens humains et le fonctionnement de l'association, dont une particularité est d'être adossée à un cabinet de psychiatrie. Tout est fait pour distinguer ces deux entités, tant dans la pratique que dans la formalisation du fonctionnement de l'association, et il s'agit de favoriser la meilleure participation des membres de l'association. Cette limite de moyens impose une limite à nos projets actuellement.

Fait à Lyon le 11 février 2022

Le CA